

Study in Documents

Pénélope nous attend : notes de parcours sur l'odyssée archivistique acadienne*

MARCEL BARRIAULT

ABSTRACT This text examines the current state of Acadian archives and the challenges facing record-keepers and researchers who are interested in these records. Archival repositories that hold Acadian records are identified in several countries and regions that had a stake in the colonization of Acadia during the early French Colonial Period (1604–1713). The destruction of Acadian records during the Seven Years' War, as well as the creation of new records in the many countries where the exiled Acadians settled after the deportations (1755–1763) is discussed. Finally, the challenges inherent to the nature of the Acadian records as belonging to an “international archives” are explored.

RÉSUMÉ Ce texte examine l'état actuel des archives acadiennes et les défis que doivent relever les gestionnaires de documents et les chercheurs qui s'intéressent à ces documents. L'auteur identifie les institutions archivistiques qui conservent des documents acadiens dans plusieurs pays et régions qui s'intéressaient de près ou de loin à la colonisation de l'Acadie au début de la période de la colonisation française (1604–1713). Il explore la destruction des documents acadiens pendant la Guerre de Sept Ans, ainsi que la création de nouveaux documents dans les nombreux pays d'adoption des Acadiens exilés après les déportations (1755–1763). Enfin, il considère les défis inhérents à la nature même des documents acadiens en tant que partie constituante des « archives internationales ».

* Ce texte est une nouvelle version d'une communication présentée le 9 juin 2001 lors d'une session conjointe avec Claude Roberto des Archives provinciales de l'Alberta et Gilles Lesage du Centre du patrimoine de St-Boniface, intitulée « Odyssée fragile : *Archives and Preservation of Francophone Culture Outside Québec* » dans le cadre du congrès annuel de l'Association of Canadian Archivists. Plusieurs personnes ont contribué à la rédaction de ce texte et je leur suis reconnaissant. D'abord et avant tout, je tiens à remercier Stephen A. White du Centre d'études acadiennes à Moncton sans qui ce texte n'aurait tout simplement pas été possible. Je veux aussi remercier les deux évaluateurs d'*Archivaria* pour leurs judicieux commentaires. Enfin, je tiens à remercier les personnes suivantes qui ont lu (ou écouté) et commenté plusieurs brouillons du manuscrit : mes collègues aux Archives nationales du Canada, Geneviève Allard, Martin Lanthier et George de Zwaan; Paul Delaney du Département d'anglais de l'Université de Moncton; et comme toujours, Marc-André LeBlanc.

« Après beaucoup de perils (que je ne veux comparer à ceux d’Ulysses, ni d’Eneas, pour ne souiller noz voyages saints parmi l’impureté), le sieur de Poutrincourt arriva au Port-Royal ... »¹

En ouvrant cette parenthèse apologétique dans le texte de son *Histoire de la Nouvelle-France*, le chroniqueur français Marc Lescarbot comparait indirectement le voyage du sieur de Poutrincourt en Acadie en 1606–1607 aux aventures du héros de l’*Odyssée* d’Homère, Ulysse. À son insu, en faisant ce rapprochement entre l’Acadie et la tradition homérique, Lescarbot préfigurait la base d’un mythe populaire qui allait prendre de plus en plus d’envergure dans l’imaginaire acadien, surtout après l’Ordre de déportation de 1755. Près de quatre siècles après la publication de l’*Histoire de la Nouvelle-France*, les exemples liant l’histoire acadienne à la tradition homérique abondent. Parmi les plus évidents citons seulement *L’odyssée acadienne*, une collection de poésie de François-Moïse Lanteigne²; *L’Odyssée acadienne*, le site historique national à Memramcook, Nouveau-Brunswick³; et « L’odyssée acadienne », un site Web mis en ligne et maintenu par Industrie Canada⁴. En fait, le thème de l’odyssée semble avoir traversé le temps pour servir de toile de fond à d’innombrables études sur l’histoire, la généalogie et même la littérature acadiennes⁵. Selon plusieurs de ces auteurs, l’idée de l’odyssée acadienne est encore plus dramatique que celle du héros grec parce qu’à la différence d’Ulysse, la plupart des Acadiens n’ont pu rentrer chez eux suite à leur départ involontaire de l’Acadie. Les déportations – surtout celles de 1755 et 1758 – les expédièrent au loin du « centre », vers des terres « périphériques » d’où ils ne pouvaient revenir. En vérité, il ne pouvait y avoir de vrai retour pour les

1 Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les François ès Indes occidentales et Nouvelle France avec les Muses de la Nouvelle France. 1609*, Nouvelle édition, 4 vols. (Paris, 1866), p. 551.

2 François-Moïse Lanteigne, *L’Odyssée acadienne* (Montréal, 1955).

3 Le 16 août 1994, au lendemain de la fête nationale des Acadiens célébrée lors du Congrès mondial acadien, le ministère de Patrimoine canadien désignait le Monument Lefebvre, à Memramcook, Nouveau-Brunswick, lieu historique national. Cet édifice accueille présentement le centre d’interprétation de l’Odyssée acadienne.

4 « L’odyssée acadienne », <<http://collections.ic.gc.ca/acadian/intro/intro.htm>>.

5 Nous ne proposons pas de fournir dans le cadre de ce travail une liste exhaustive des nombreuses publications relatives à l’Acadie qui sont basées sur le thème de l’odyssée homérique. Signalons toutefois quelques titres importants : en histoire, Robert Rumilly, *Histoire des Acadiens*, 2 vol. (Montréal, 1955); Bona Arsenaault, *Histoire et généalogie des Acadiens*, 6 vol. (Montréal, 1978); en littérature, Antoine-J. Léger, *Elle et lui : tragique idylle du peuple acadien* (Moncton, 1940); et surtout Antonine Maillet, *Pélagie-la-Charrette* (Montréal, 1979). Dans son excellente étude de la littérature acadienne, Marguerite Maillet examine le thème de l’odyssée homérique sous sa forme judéo-chrétienne (le cycle terre promise, paradis perdu et retour). Voir Marguerite Maillet, *Histoire de la littérature acadienne – de rêve en rêve* (Moncton, 1983).

Acadiens déportés, puisque les vestiges de l'ancienne entité géo-politique connue comme l'Acadie avaient été prestement démantelés après la Conquête et le Traité de Paris de 1763⁶. Sans « centre » vers lequel ils pouvaient revenir, les Acadiens déportés entamèrent une vie « ex-centriste », une existence « diasporique ». Par conséquent, les sources qui documentent les activités des Acadiens, tout comme les Acadiens de la diaspora eux-mêmes, sont maintenant situés dans plusieurs pays de par le monde. Les chercheurs qui s'intéressent aux Acadiens doivent alors s'engager dans leur propre odyssée archivistique, en navigant vers les nombreux centres d'archives et centres de recherche au niveau international.

Dans ce texte nous proposons de fournir un résumé critique des faits historiques qui ont contribué à la spécificité des archives acadiennes. Pour ce faire, nous proposons d'examiner trois aspects fondamentaux des archives acadiennes : d'abord, les difficultés liées à la conservation du patrimoine documentaire de la colonie acadienne française et de la diaspora acadienne occasionnée par les déportations; ensuite, les difficultés liées à la consultation de ces documents; et enfin, les difficultés rencontrées depuis la création d'institutions archivistiques qui s'intéressent aux archives acadiennes. Notre objectif est donc de contribuer à une plus grande diffusion de l'histoire du patrimoine archivistique acadien, documents qui ont trop souvent été exclus des études historiques et archivistiques canadiennes.

Difficultés liées à la conservation des documents acadiens

Il est primordial de rappeler que le développement de l'Acadie comme colonie ne s'est pas fait dans le vide. Dès sa fondation au début du dix-septième siècle, l'Acadie, en tant que partie intégrante de la Nouvelle-France, coexistait dans le Nouveau Monde aux côtés de la Nouvelle-Angleterre, de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Espagne. Des documents relatifs à l'Acadie commencèrent à apparaître très tôt parmi les documents de ces colonies ainsi que

⁶ En 1764 les Acadiens obtinrent la permission de revenir s'installer dans la nouvelle colonie britannique de la Nouvelle-Écosse (qui comprenait à l'époque les provinces actuelles de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard). Cette permission s'accompagnait de deux conditions destinées à faciliter leur assimilation : les Acadiens devaient prêter le serment de fidélité à la Couronne britannique et ils devaient se disperser en petits groupes sur l'ensemble du territoire de la province. Les Acadiens qui échappèrent aux déportations en se réfugiant dans les bois et ceux qui parvinrent à revenir de l'exil ont découvert que les terres qu'ils avaient défrichées avaient été données aux nouveaux colons anglais. Ils étaient souvent réduits à une situation d'autosuffisance, vivant en marge des institutions britanniques qui visaient systématiquement à les exclure du pouvoir. Voir Philippe Doucet, « La politique et les Acadiens » dans Jean Daigle, dir. *L'Acadie des Maritimes* (Moncton, 1993), p. 304–310.

dans leurs métropoles⁷. De plus, d'autres documents au sujet des Acadiens commencèrent à être déposés au Vatican, puisque le Saint-Siège cherchait à établir la dominance de la foi catholique dans le Nouveau Monde. Ce qui peut paraître paradoxal c'est que très peu de documents de cette époque ont été conservés en Acadie même. La raison principale de cette situation reste que les villages acadiens ont souvent été attaqués, pillés et incendiés par des rivaux étrangers qui convoitaient ce territoire fertile, situé stratégiquement à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. En fait, dans le premier siècle de son existence, l'Acadie est tombée aux mains des Anglais à cinq reprises : en 1613 à Samuel Argall de la Virginie, en 1629 aux frères Kirke de l'Angleterre, en 1654 à Robert Sedgwick du Massachusetts, en 1690 à Sir William Phips du Massachusetts et en 1710 à Francis Nicholson, gouverneur de la Virginie. La destruction de documents acadiens résultant de ces attaques était souvent incontournable. À titre d'exemple, presque tous les registres paroissiaux et de l'état civil créés avant 1702 furent détruits pendant ces attaques⁸. Qui plus est, les historiens croient généralement que la destruction des documents relatifs à l'état foncier acadien était mûrement réfléchi car les envahisseurs, en tant que futurs colons du territoire conquis, avaient intérêt à empêcher les Acadiens de contester leur droit foncier⁹. On peut voir dans cette destruction de documents la volonté d'un peuple dominant d'établir son contrôle sur un peuple subjugué en tentant d'anéantir les preuves mêmes de son existence¹⁰. La conservation des documents acadiens fut aussi menacée pendant la première

7 Bien que la recherche ait permis de conclure que des documents relatifs aux Acadiens d'avant 1755 ont été déposés en France et en Angleterre, le travail dans ce sens reste encore à faire pour les autres métropoles qui avaient des colonies au Nouveau Monde, telles l'Espagne et la Hollande.

8 La seule exception est le registre paroissial de Beaubassin, dont la partie couvrant la période 1679–1686 a survécu à la destruction. Il a été déposé aux Archives de l'archevêché de Québec.

9 Lettre de Stephen A. White à l'auteur, le 4 octobre 2001. Michel Bastarache et Andréa Boudreau Ouellet soulignent que l'Assemblée de la Nouvelle-Écosse est allée encore plus loin pour assurer le droit foncier des colons anglais sur le territoire conquis. Dans le préambule d'une de ses premières lois, l'Assemblée décréta que la Nouvelle-Écosse ou l'Acadie revenait de droit à la Couronne britannique « *by priority of discovery and ancient possession* ». Michel Bastarache et Andréa Boudreau Ouellet, « Droits linguistiques et culturels de 1713 à nos jours » dans Jean Daigle, dir., *L'Acadie des Maritimes*, p. 388. En suivant cette logique, l'Assemblée déclarait que les Acadiens sous le régime anglais n'avaient jamais eu de droit foncier et qu'ils n'avaient été que des squatters. Sur cette question et sur le rétablissement des Acadiens aux provinces maritimes, voir Raoul Dionne, *La colonisation acadienne au Nouveau-Brunswick 1760–1860* (Moncton, 1989), p. 7–43.

10 Dans ce sens, Ian E. Wilson donne d'autres exemples de destruction préméditée de documents à des fins politiques, à partir de l'Empereur Qin de Chine en 213 avant notre ère jusqu'au présumé « nettoyage ethnique » des Albanais du Kosovo par les Serbes de Bosnie à la fin du vingtième siècle. Voir Ian E. Wilson, « L'art raffiné de la destruction », <http://www.archives.ca/06/0609_f.html>.

moitié du dix-septième siècle alors qu'une guerre civile sanglante éclata en Acadie, opposant Charles de Menou d'Aulnay à Charles Turgis de Saint-Étienne de La Tour¹¹. Malgré la destruction de documents, au moment de la déportation des Acadiens en septembre 1755, il y avait des documents relatifs aux Acadiens en Acadie, au Canada, en Nouvelle-Angleterre, en France, en Angleterre et au Vatican.

La période suivant l'Ordre de déportation de 1755, communément appelée « le Grand Dérangement », en fut une de bouleversements et d'angoisse. Selon les estimés les plus conservateurs, sur une population d'environ 14 000 Acadiens, environ 10 500 furent déportés de l'Acadie. Quelques 7 000 d'entre eux furent déportés en 1755 vers les diverses colonies de la Nouvelle-Angleterre (qui comprenaient à cette époque toutes les colonies britanniques longeant la côte est des États-Unis actuels), où ils furent rejetés comme Français et Papistes, où ils furent parfois forcés en servitude – particulièrement dans les états esclavagistes du sud – et d'où certains furent déportés encore, cette fois-ci vers l'Angleterre et la France. Quelques 1 500 Acadiens s'exilèrent de leur propre gré au Québec afin d'éviter la déportation, souvent seulement pour être frappés d'un accès de petite vérole qui décima leur nombre en 1758. Pour les quelques 2 000 Acadiens qui échappèrent aux déportations et qui restèrent en Acadie, la vie était absolument précaire. Pendant les années difficiles de la Guerre de Sept Ans, ils ont à peine subsisté. Pour éviter d'être déportés, ils se sont réfugiés dans les forêts avec leurs alliés mi'kmaq où ils ont affronté la famine et la maladie, tout en songeant au sort de leurs parents et amis desquels ils avaient souvent été délibérément et cruellement séparés.

Les mouvements des Acadiens sont de plus en plus difficiles à tracer à partir de 1763 jusqu'à la fin du siècle. En réalité, malgré la signature du Traité de Paris qui mit fin officiellement à la guerre de Sept Ans, les pérégrinations continuèrent. La plupart du temps, cependant, ce furent les Acadiens eux-mêmes qui partirent volontairement vers d'autres terres dans l'espoir de trou-

11 Suite au Traité de Saint-Germain-en-Laye en 1632, l'Acadie repassa à la France et Isaac de Razilly, cousin de Richelieu, devint lieutenant-général de la colonie. Arrivé en Acadie, il s'entendit avec Charles Turgis de Saint-Étienne de La Tour, dont la nomination précédente à la lieutenance de l'Acadie n'avait pas été révoquée. En 1635, de Razilly est décédé subitement et son cousin Charles de Menou d'Aulnay de Charnizay, qui était installé à Port-Royal, reçut la lieutenance générale de l'Acadie. D'Aulnay est bientôt entré en conflit avec La Tour, qui était installé à la rivière Saint-Jean et au Cap-Sable. Les deux partis en appelèrent au roi et la décision de Louis XIII à d'Aulnay et La Tour (Archives nationales du Canada, MG 1, série C11D, Correspondance générale, Acadie, vol. 1, fol. 64, le 10 février 1638), loin de régler le conflit, l'alimenta : le roi se trompa en confirmant la lieutenance de d'Aulnay dans le territoire de La Tour et vice versa. Pendant les douze années qui suivirent les deux adversaires se livrèrent à des attaques fort dévastatrices et par la force des choses les nouvelles recrues que chacun faisait arriver dans la colonie se positionnèrent dans ce conflit. En 1650, le bateau de d'Aulnay chavira dans le bassin du Port-Royal et il mourut d'épuisement. Pour consolider son pouvoir, La Tour épousa la veuve de son rival, Jeanne Motin de Reux, vers 1653.

Tableau 1

Répartition de la population acadienne dans les colonies britanniques de la Nouvelle-Angleterre en 1755 (approximations)¹²

Région	Population
Massachusetts	2 000
Connecticut	700
New York	250
Maryland	1 000
Pennsylvanie	500
Caroline du Sud	500
Caroline du Nord	500
Géorgie	400
Virginie	1 100
TOTAL	6 950

ver ailleurs une meilleure existence. Ces nouveaux déplacements amenèrent certains Acadiens jusqu'aux Îles du Vent d'Amérique, où ils tentèrent de s'établir soit à St-Domingue, à Ste-Lucie, en Martinique, en Guadeloupe ou à Cuba. D'autres Acadiens, croyant à la promesse française d'une nouvelle vie dans une nouvelle colonie française, se rendirent en Guyane française et même aux îles au large de l'Argentine qui devinrent éventuellement les îles Malouines. Quelques 3 000 Acadiens déplacés aboutirent en Louisiane, qu'on surnomme aujourd'hui fièrement « l'Acadie du Sud ». C'est le début de la diaspora acadienne.

La conservation des documents en Acadie, une tâche qui s'avérait déjà difficile sous le régime français et sous le régime anglais qui suivit dès 1713, l'est devenue d'autant plus suite à l'Ordre de déportation de 1755. Parce que bon nombre d'entre eux étaient détenus par des particuliers, les documents acadiens étaient tout particulièrement exposés à la menace de destruction quand les troupes anglaises débarquèrent en Acadie. Les quelques hommes érudits qui gardaient des documents acadiens chez eux – pour la plupart des membres du clergé et des notaires – furent parfois forcés de fuir leurs demeures si rapidement qu'ils ne purent protéger les documents de leur perte éventuelle. Certains textes qui nous sont parvenus décrivent les activités de quelques Acadiens qui s'empressèrent d'ensevelir des documents dans la forêt dans l'espoir de les récupérer plus tard mais que, déportés eux-mêmes, ils ne

12 À partir des données fournies dans « Déportation et retour des Acadiens » dans R. Cole Harris et Louise Dechene, dir., *Atlas historique du Canada* (Montréal, 1987) vol. 1, planche 30.

Tableau 2Répartition de la population acadienne en 1763
(approximations)¹³

Région	Population
Massachusetts	1 050
Connecticut	650
New York	250
Maryland	810
Pennsylvanie	400
Caroline du Sud	300
Géorgie	200
Nouvelle-Écosse	1 250
Rivière Saint-Jean	100
Louisiane	300
Angleterre	850
France	3 500
Québec	2 000
Île-du-Prince-Édouard	300
Baie-des-Chaleurs	700
TOTAL	12 660

purent retrouver¹⁴. De plus, les Acadiens déportés qui tentèrent de conserver des documents en les apportant avec eux à bord des bateaux n'ont pas toujours réussi. Par exemple, en décembre 1758, deux bateaux transportant des Acadiens déportés vers l'Europe, le *Violet* et le *Duke William*, sombrèrent en pleine mer. Les pertes humaines qui s'élevèrent bien au-dessus de 600 âmes s'accompagnèrent aussi de la perte du registre paroissial de Pointe-Prime de

13 Tiré de « L'Acadie de 1604 à 1763, synthèse historique » dans Jean Daigle, dir., *L'Acadie des Maritimes*, p. 40.

14 Voir à titre d'exemple la déclaration du prêtre missionnaire servant à La Rivière du Nord-Est, Île St-Jean (Il n'est pas identifié dans le document) : « je soussigné ancien missionnaire de la paroisse de S^t Louis de la Riviere du nord-est En l'isle S^t jean dioceze de Quebeck dans l'amerique septentrionale, Certifie à tous Ceux à qui il appartiendra, que quoique M^r L'abbé de Lisle Dieu vicair general du Dioceze de Quebek m'ait Demendé depuis mon retour En france, les Registres de Baptemes mariages et inhumations que je tenois dans ma mission, je me suis trouvé hors d'etat d'y satisfaire, attendu que subitement et forcement Enlevé de ma mission par les ordres du gouvernement anglois, il ne m'a pas été permis de prendre et d'emporter que fort peu de chose avec moy. je Certifie de plus que sur le bruit rependu que je devois etre Enlevé et la Crainte qu'en avoient mes habitans, ils s'etoient chargés de tous les Effets de mon Eglise pour les aller Enterrer et Cacher dans les bois, mais que Comme ils ont été Eux memes Enlevés, ils n'ont Egalement Eu ni le temps ni la permission d'enlever

l'île Saint-Jean¹⁵. Par contre, il est tout à fait remarquable de constater qu'un nombre important de documents acadiens ont été conservés par des Acadiens déportés qui les amenèrent dans leurs nombreux pays d'adoption. Et peut-être plus important, de nouveaux documents portant sur la vie des Acadiens déportés furent créés dans les nouvelles régions où ils furent amenés en exil. À partir de cette époque de nouveaux documents acadiens commencèrent à paraître dans plusieurs colonies de la Nouvelle-Angleterre et en Angleterre, ainsi que dans les territoires où les Acadiens réfugiés se fixèrent, en France, aux Antilles et dans quelques colonies espagnoles telles la Floride, le Cuba et la Louisiane¹⁶.

Difficultés liées à la consultation des documents acadiens

En plus des difficultés traditionnelles associées à la pratique archivistique, les archivistes et les chercheurs qui s'intéressent à l'histoire acadienne ont eu à surmonter de nombreux autres défis propres à la nature internationale des archives acadiennes. Parmi ceux-ci, un des plus troublants reste le défi d'identifier les institutions archivistiques à l'échelle internationale où ont été déposés des documents originaux portant sur les Acadiens. Plusieurs facteurs viennent compliquer davantage cette situation.

Premièrement, les déplacements précis des Acadiens suivant les déportations n'ont toujours pas été entièrement déterminés. Nonobstant le progrès considérable dans ce domaine, notamment à partir du travail des généalogistes tel que Stephen A. White, les historiens n'ont pas réussi à retracer les déplacements de chaque Acadien déporté. Donc il est toujours possible que certains Acadiens déportés se soient réfugiés dans des contrées jusqu'ici insoupçonnées dans les Amériques et ailleurs. Par la force des choses il est possible que bien d'autres institutions archivistiques de par le monde aient gardé dans leurs fonds d'archives des documents originaux portant sur les Acadiens. Il va presque sans dire que la recherche nécessaire dans ce cas est inconcevable sinon pratiquement impossible.

quoique ce soit avec Eux et qu'ainsi tout est resté dans les bois, En foy de quoy et de tout ce dessus, j'ay cru pouvoir et devoir signer les presentes et Certifier que le contenu En la presente declaration est Conforme à la plus Exacte verité A Montaut près S' Sever Cap de gas-cogne ce 14 avril 1764 ». « Certificats de l'état-civil. 1764 », *Nova Francia* (vol. 4, 1929) p. 186–187, cité dans Stephen A. White, *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes* (Moncton, 1999), p. xxii.

15 Voir la déclaration de l'abbé Girard, missionnaire de Pointe-Prime, Isle St-Jean. « Certificats de l'état-civil. 1764 », *Nova Francia*, p. 185 cité dans Stephen A. White, *Dictionnaire*, p. xxii.

16 La recension des écrits qu'a produit White est un inventaire détaillé des sources primaires et secondaires relatives aux Acadiens qui sont conservées dans des institutions archivistiques dans plusieurs pays et régions : au Canada, en France, en Angleterre, aux Antilles, en Guyane française, en Espagne et au Vatican, entre autres. Stephen A. White, *Dictionnaire*, p. xvii–xciv.

Deuxièmement, étant donné la distribution éparse des documents, les chercheurs qui s'intéressent aux Acadiens doivent parfois se rendre à de nombreuses institutions archivistiques très éloignées les unes des autres afin d'effectuer leurs recherches. Prenons l'exemple de six documents originaux, des registres paroissiaux acadiens indemnes du régime français, qui sont conservés dans sept institutions archivistiques dans trois pays. Toujours selon White¹⁷, une partie des registres de Port-Royal (1702–1728) est conservée aux *Nova Scotia Archives and Records Management*, à Halifax, N.-É., tandis que le reste (1727–1755) se trouve aux Archives du diocèse de Yarmouth, N.-É.; les registres paroissiaux de Grand-Pré (1707–1748) sont conservés à Baton-Rouge, en Louisiane; les registres paroissiaux de Louisbourg (1722–1745; 1749–1758) sont conservés aux Archives nationales de France, à Paris; une partie des registres paroissiaux de Beaubassin (1679–1686), comme expliqué précédemment, est conservée aux Archives de l'archevêché de Québec, et l'autre partie (1712–1723; 1732–1735; 1740–1748), aux Archives départementales de Charente-Maritime, à La Rochelle, en France; le registre paroissial de Petitcoudiac (1753–1757) est conservé aux Archives de l'archevêché de Québec; et les registres paroissiaux de Saint-Pierre-du-Nord (1724; 1728–1730; 1732–1747; 1749; 1751–1759) sont conservés aux Archives départementales d'Île-et-Vilaine, à Rennes, en France.

Troisièmement, puisque plusieurs documents relatifs aux Acadiens ont été créés dans des pays où le français n'était pas une langue officielle, la consultation des documents originaux requiert souvent la connaissance d'une autre langue, tel l'anglais, l'espagnol et même le latin. Pour rendre la consultation des documents d'autant plus difficile, bon nombre des Acadiens déportés étaient analphabètes. Par conséquent, les autorités des diverses juridictions elles-mêmes devaient souvent transcrire phonétiquement les noms propres qu'elles recueillaient auprès de déportés selon leur propre alphabet et façon de pensée. Aussi amusants que peuvent paraître les exemples qui suivent, ils créent un sérieux obstacle à la recherche pour les chercheurs non-initiés. Quand des Acadiens déportés en France quittèrent la métropole pour s'établir en Louisiane en 1785, ils débarquèrent dans une colonie espagnole¹⁸. Par la force des choses, tout document officiel était rédigé dans cette langue. Dans le registre paroissial de Plattenville, une paroisse à très forte densité acadienne, on retrouve en date du 17 septembre 1795 l'acte de baptême d « Estevan Bautista Variot », fils de

17 Ibid., p. xxiii–xxv.

18 En 1763, Louis XV céda la Louisiane à l'Espagne. Ce faisant, il évitait que cette colonie française tombe aux mains de l'Angleterre par le Traité de Paris. Les colons louisianais, qui étaient principalement de souche française et qui habitaient la colonie depuis plus d'un demi-siècle, continuèrent de vivre en français. Pour les Acadiens en quête d'un nouveau pays en 1785, la Louisiane sous les Espagnols depuis 1763 était aussi française que ne l'avait été l'Acadie sous les Anglais depuis 1710. En 1800, la Louisiane est redevenue française jusqu'en 1803, quand Napoléon la vendit à l'Union des États-Unis d'Amérique.

« Santiago Varriot » et de « Maria Macerolle »¹⁹. Quiconque s'intéresse à Étienne-Baptiste Barrieau, fils de Jacques Barrieau et de Marie Mazerolle, pourrait chercher longtemps cet acte avant de le repérer. Les noms des Acadiens déportés au Massachusetts ont connu un sort semblable. On lit dans les documents officiels les noms de « Jockey Bear »²⁰ et « Jocky Bare »²¹ pour Jacques Hébert. Au dix-neuvième et au début du vingtième siècles au Nouveau-Brunswick, comme dans toute région où le français ne prédominait pas et où le taux d'analphabétisme restait important, la déformation des noms acadiens s'est poursuivie. À cette fin, citons les exemples de « Balona Miller »²² (Bénoni Meunier), d'« Onanisme White »²³ (Onézime LeBlanc) et de « Nittie Herbert »²⁴ (Marie-Antoinette Roy, épouse de Théodore Hébert).

Quatrièmement, compte tenu du fait que les documents se rapportant aux Acadiens ont été conservés dans plusieurs juridictions, le risque de destruction des documents par instabilité politique fut très élevé. Dans le seul cas des documents retenus en France, la conservation a été menacée par la Révolution française, la guerre franco-prussienne et la chute de Napoléon III, ainsi que par les bombardements des deux guerres mondiales. D'autres cataclysmes politiques ont menacé la conservation des documents relatifs aux Acadiens dans d'autres juridictions : la guerre de l'indépendance américaine et la guerre de sécession aux États-Unis, la guerre civile en Espagne et la révolution communiste à Cuba, pour n'en citer que quelques uns. De plus, des désastres naturels typiques à chacune des régions où se sont réfugiés les Acadiens ont aussi menacé la conservation de ces documents. Ainsi en 1893, une partie considérable des registres paroissiaux de Grand-Pré a été perdue quand les eaux de la crue du Mississippi inondèrent le presbytère de St-Gabriel d'Iberville, en Louisiane²⁵.

Création d'institutions archivistiques et conservation de documents acadiens

En 1872, la Division des Archives, le précurseur des Archives nationales du

19 Catholic Diocese of Baton Rouge, *Diocese of Baton Rouge Catholic Church Records 1707–1769*, 17 vol. (Baton-Rouge, 1980) vol. 2, p. 60.

20 *Massachusetts Archives*, 1^{er} octobre 1767, vol. 23, fol. 477, cité dans Hector Hébert « Notes du Centre d'études acadiennes » ms, n.p. Centre d'études acadiennes (Moncton, n.d.).

21 *Massachusetts Archives*, août 1760, vol. 24, p. 410, cité dans Hector Hébert, « Notes », n.p.

22 Archives nationales du Canada, *Statistique Canada*, RG 31, *Recensement de 1861*, bobine C-1003, comté de Kent, Nouveau-Brunswick, 1861, p. 55, paroisse Wellington.

23 Registre paroissial de Saint-Bernard de Moncton, vol. 1, p. 95, le 11 février 1879, mariage d'Onanisme [sic] White et Mary Gallant.

24 Archives nationales du Canada, *Statistique Canada*, RG 31, *Recensement de 1901*, bobine T-6445, comté de Westmorland, Nouveau-Brunswick, 1901, D-5, p. 18, paroisse Moncton. Signalons que Bénoni Meunier et Marie-Antoinette Roy sont des ancêtres maternels de l'auteur.

25 Lettre de Stephen A. White à l'auteur, le 4 octobre 2001.

Canada, a été créée au sein du Ministère de l'Agriculture dans le but d'acquérir et de conserver des documents historiques jugés significatifs au niveau national²⁶. Il est évident que les deux premiers archivistes du Dominion, Douglas Brymner et Arthur Doughty, reconnaissaient les défis communs de tous les chercheurs qui partaient en Europe pour consulter les documents relatifs à l'histoire canadienne. À partir de la vision de Brymner, le personnel de la Division des Archives, y inclus le jeune historien et généalogiste acadien, Placide Gaudet, a entamé un ambitieux projet de transcription de ces documents. Au tournant du vingtième siècle, alors que les reproductions photomécaniques étaient encore largement inconnues, plusieurs hommes ont travaillé à des postes en Angleterre et en France où ils passèrent des années à la transcription manuelle des documents originaux relatifs au Canada. On peut voir dans cet exercice herculéen la première tentative de rapatriement de documents acadiens. Néanmoins, à cette date la science archivistique n'était qu'à son enfance : l'influent Manuel hollandais venait à peine de paraître en Europe²⁷ et les grands maîtres pionniers de l'archivistique, Jenkinson et Schellenberg, étaient encore bien loin de formuler leurs traités²⁸. La provenance et le respect des fonds n'étaient pas reconnus et aucun calendrier de conservation ou de transcription tel qu'on le connaît aujourd'hui n'avait été préparé. Conséquemment, le même document pouvait être retranscrit deux ou trois fois²⁹. L'apparition d'une approche méthodologique plus systématique au vingtième siècle, accompagnée d'importantes découvertes technologiques telles les photocopies et les microfilms, facilitèrent le travail des archivistes-transcripteurs en Europe, mais il reste que la grande étendue de leur travail ne leur permettait pas de transcrire tous les documents relatifs au Canada. Et bien entendu, on ne ciblait pas particulièrement les documents relatifs aux Acadiens. En 1912, la *Loi des archives publiques* fut promulguée et la Division des Archives est devenue les Archives publiques du Canada. Sous la Loi, les Archives publiques devenaient responsables des archives gouvernementales, ce qui transforma nécessairement les priorités opérationnelles de la nouvelle institution. L'ambitieux programme de transcription de documents à l'étranger

26 Danielle Lacasse et Antonio Lechasseur, *Les Archives nationales du Canada, 1872–1997* (Ottawa, 1997), p. 3.

27 Samuel Muller, Johan Adriaan Feith et Robert Fruin, *Handleiding voor het Ordenen en Beschrijven van Archiven* (Haarlem, 1898).

28 Sir Hilary Jenkinson, *A Manual of Archive Administration* (Oxford, 1922). Theodore R. Schellenberg, *Modern Archives: Principles and Techniques* (Chicago, 1956).

29 Prenons à titre d'exemple la pièce « Liste générale des officiers majors et d'infanterie de l'Amérique septentrionale [juillet 1710] ». En plus de la copie microfilmée de ce document (Archives nationales du Canada, MG 1, D2C, vol. 49, fol. 155–163v, bobine F-584), les Archives nationales du Canada conservent deux transcriptions de ce document : Archives nationales du Canada, MG 1, D2C, vol. 49, pt 1 p. 202–229; et Archives nationales du Canada, MG 1, D2C, vol. 49, pt 2, p. 211–227.

cessa d'occuper la place privilégiée qu'il avait au début du siècle et suite à la crise économique des années 1930 il fut considérablement réduit³⁰.

La décentralisation gouvernementale canadienne des années 1960 et une tendance régionaliste en historiographie canadienne ont favorisé une approche plus régionale à l'histoire canadienne. C'est largement dans ce cadre socio-politique que fut créé en 1968 le Centre d'études acadiennes, une nouvelle institution rattachée à l'Université de Moncton. Son mandat est d'acquiescer et de préserver dans une seule institution tous les documents relatifs à l'Acadie et à la société acadienne et de rendre ces sources accessibles au public, notamment par la création d'index et d'instruments de recherche. Le Centre oeuvre aussi dans les milieux archivistiques et universitaires. Il produit régulièrement des ouvrages de renommée internationale portant sur tous les aspects de la diaspora acadienne et il organise des colloques tout en collaborant avec des sociétés savantes. Et de façon plus importante, il promeut un dialogue avec d'autres institutions archivistiques à l'échelle internationale.

Même si la création du Centre d'études acadiennes a aidé à relever les défis traditionnels reliés à la recherche à partir des sources acadiennes, de nouveaux défis plus fulgurants ont déjà commencé à paraître. La plupart sont directement liés à un meilleur accès aux collections existantes, car le public général s'intéresse de plus en plus aux fonds d'archives. Le besoin de descriptions plus détaillées à la série et à la pièce s'avère plus important aujourd'hui, étant donné que plusieurs chercheurs sont souvent à la recherche d'un document précis. Les institutions archivistiques elles-mêmes sont obligées de voir à la création d'instruments de recherche plus détaillés de leurs fonds d'archives portant sur les Acadiens, surtout parce qu'il y a eu depuis 1960 une véritable prolifération des centres de recherche régionaux spécialisés dans les sources acadiennes. En plus du Centre d'études acadiennes à Moncton, au moins quatre autres institutions en Amérique du Nord s'intéressent presque exclusivement aux sources acadiennes : le Musée acadien et archives à Pubnico, Nouvelle-Écosse; le Centre acadien à l'Université Sainte-Anne, à Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse; le Musée acadien à Miscouche, Île-du-Prince-Édouard et les Acadian Archives à la University of Maine au Fort Kent, au Maine, États-Unis. Tout chercheur s'intéressant aux Acadiens doit donc avoir une connaissance approfondie des collections de chacune de ces institutions afin de mieux déterminer celle susceptible d'être la plus pertinente à ses besoins. Pour ce faire, un bon nombre de ces institutions ont commencé à se servir d'Internet et certains ont entamé la numérisation de leurs instruments de recherche et de leurs fonds. Le lien virtuel de collections d'une institution archivistique à une autre n'est qu'une seule parmi les nombreuses possibilités innovatrices et stimulantes d'Internet mais le travail à faire pour y arriver demeure tout à fait gargantuesque et certaines questions que pose ce travail,

30 Lacasse et Lechasseur, *Les Archives nationales du Canada*, p. 8-9.

énigmatiques. La création de bases de données ou d'instruments de recherche numérisés, par exemple, entraîne de nouveaux défis liés aux données mêmes qui sont saisies : que faire des « Jockey Bear », des « Onanisme White » et des « Nittie Herbert »? Est-ce qu'on peut se permettre de « corriger » ces noms en faisant l'entrée de données? Si oui, est-ce qu'on doit effectuer des projets de recherche afin de déterminer le vrai sens de tous les noms propres des documents? Voilà des questions qui méritent notre attention. Bien qu'au départ nous soyons tentés de répondre sans équivoque par la négative, les nouvelles technologies et les besoins des chercheurs ne nous permettent pas d'être tout aussi catégoriques. En plus de tous ces défis, les centres archivistiques régionaux, plusieurs desquels sont dépendants des ressources universitaires pour leur survie, se voient accorder une plus petite place dans les priorités budgétaires des universités, qui cherchent de plus en plus à rapporter des bénéfices, surtout depuis les années 1990 alors que les universités canadiennes ont commencé à connaître une diminution du nombre d'inscriptions.

À la lumière de ces faits, il devient apparent que l'odyssée archivistique acadienne est loin d'être terminée. Comme Ulysse et son équipage, les archivistes et les chercheurs intéressés aux documents relatifs aux Acadiens doivent affronter de périlleux défis dans leur quête. Et malgré les promesses de l'arrivée prochaine à destination, les archivistes aujourd'hui aperçoivent à l'horizon beaucoup plus d'obstacles qu'il n'y en avait il y a dix ans. En examinant l'ampleur de ces défis, il y a de quoi se décourager. Quoi qu'il en soit, la possibilité d'un plus grand échange entre les divers centres archivistiques régionaux, les discussions et les débats d'idées avec des représentants des autres institutions archivistiques dans d'autres régions devraient nous donner les armes nécessaires pour continuer l'expédition dans laquelle nous nous sommes lancés.

